

# DEGRAISSEUR DSA CL

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

NUMERO / INDICE: FDS.AUX3/A

### **1. IDENTIFICATION DU PRODUIT :**

Dégraissant alcalin DSA 6030

### **2. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS :**

- Caractérisation chimique : formulation alcaline détergente
- Description : nettoyant dégraissant pour suies, pièce mécaniques, moteurs
- Composants contribuant aux dangers

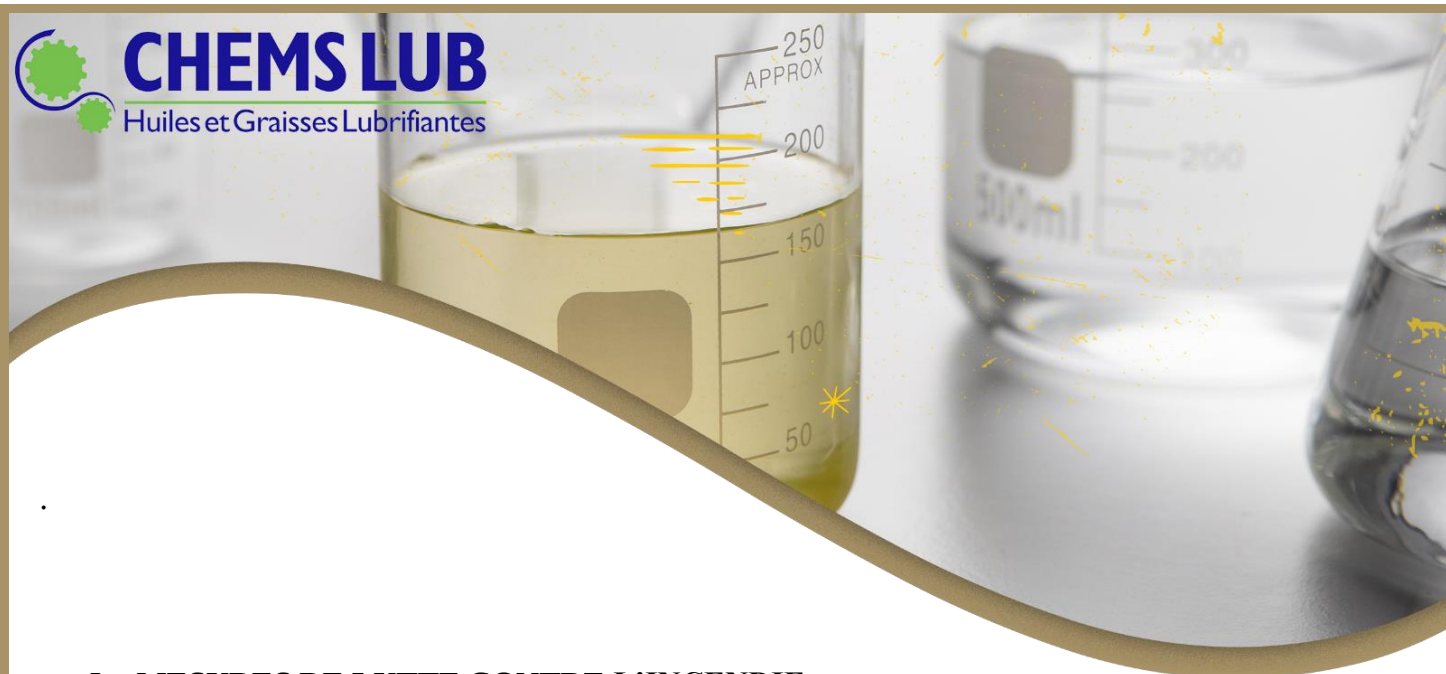
| N° CAS    | Désignation                   | Ident. | Phases R |
|-----------|-------------------------------|--------|----------|
| 1310-73-2 | Hydroxyde de sodium/potassium | Xi     | 36/38    |
|           | Sels alcalins                 | --     | --       |
|           | TA cationiques                | --     | --       |

### **3. IDENTIFICATION DES DANGERS :**

- principaux danger : Xi irritant
- indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement : R36/38= irritant pour les yeux et la peau.
- système de classification : la classification correspond aux listes CEE actuelles
- Indications complémentaires : le produit est exempt de composés de métaux lourds, de nitrates de Formaldéhyde

### **4. MESURES DE PREMIERS SECOURS :**

- Indications générales : éloigner les vêtements contaminés par le produit
- Après inhalation : formation en phase aqueuse et donc pas concernée
- Après contact avec la peau : laver à l'eau et au savon et bien rincer
- Après contact avec les yeux : rincer immédiatement et abondamment à l'eau et consulter un médecin
- Après ingestion : consulter immédiatement un médecin et lui donner l'étiquette du produit



## **5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

- Produit en phase aqueuse, non classé inflammable, incendie improbable
- Moyen d'extinction en cas d'incendie au voisinage : adapter les moyens habituels d'extinction (eau, mousse, poudre, CO<sub>2</sub>) au feu environnant
- Dangers particuliers dus au produit, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés : il y a une faible probabilité de formation de gaz toxiques en cas d'incendie
- Equipement spécial de sécurité : par précaution porter un appareil de protection respiratoire.

## **6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

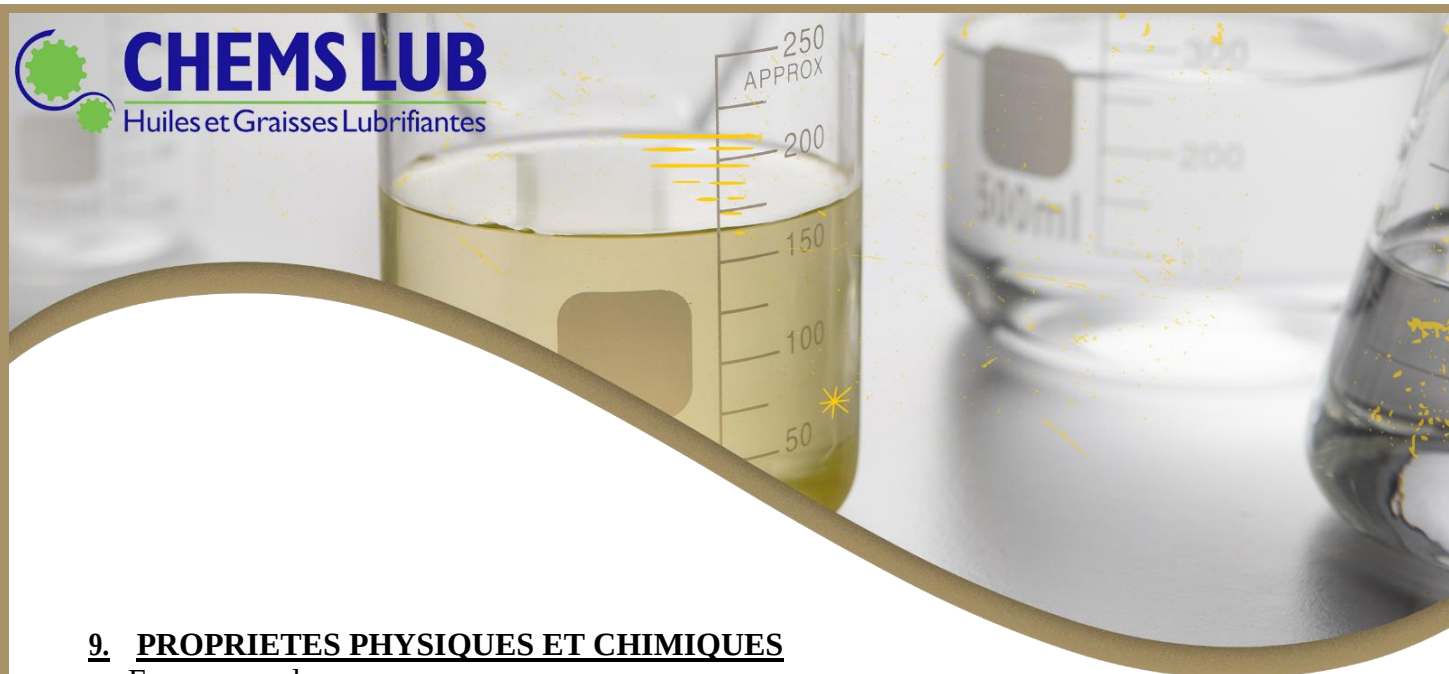
- Précautions individuelles : porter un équipement de sécurité (lunettes, gants, bottes)
- Mesures de protection de l'environnement : éviter de rejeter dans l'égout, les fosses, les caves. Ne pas rejeter dans l'environnement, rivières, nappes d'eau, étang, lacs.
- Méthodes de nettoyage/récupération : recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, terre d'infusoires, sciures, liant universelle, neutralisant).

## **7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

- Précautions individuelles : porter un équipement de sécurité (lunettes, gants, bottes)
- Précautions des incendies et des explosions : aucune mesure spéciale car produit en phase aqueuse
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : il est recommandé de stocker dans un local muni d'un bac de rétention
- Indication concernant le stockage commun : stocker entre 0° et 60°C, éviter le gel
- Autres indications sur les conditions de stockage : tenir les récipients hermétiquement fermés

## **8. CONTROLE DE L'EXPOSITION PROTECTION INDIVIDUELLE**

- Indication complémentaires pour l'agencement des installations techniques : pas d'exigence
- Composants présentant des valeurs seuil à surveiller par poste de travail : pas concerné
- Equipement de protection individuel : pas d'indication
- Mesures générales de protection et d'hygiène : tenir à l'écart des denrées alimentaires
- Protection des mains : gants de protection
- Protection des yeux : lunettes de protection



### **9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

- Forme : poudre
- Couleur : blanche
- Odeur : détergent
- Solubilité : miscibilité dans l'eau : totale
- Valeur du PH = 13 à une concentration de 30 g/l

### **10. STABILITE ET REACTIVITE**

- Décomposition thermique : produit stable dans des conditions normales d'usage et de stockage
- Condition à éviter : ne pas mélanger à d'autres produits chimiques, particulièrement les acides
- Réactions dangereuses, pas connues
- Produits de décompositions dangereux : pas connus

### **11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

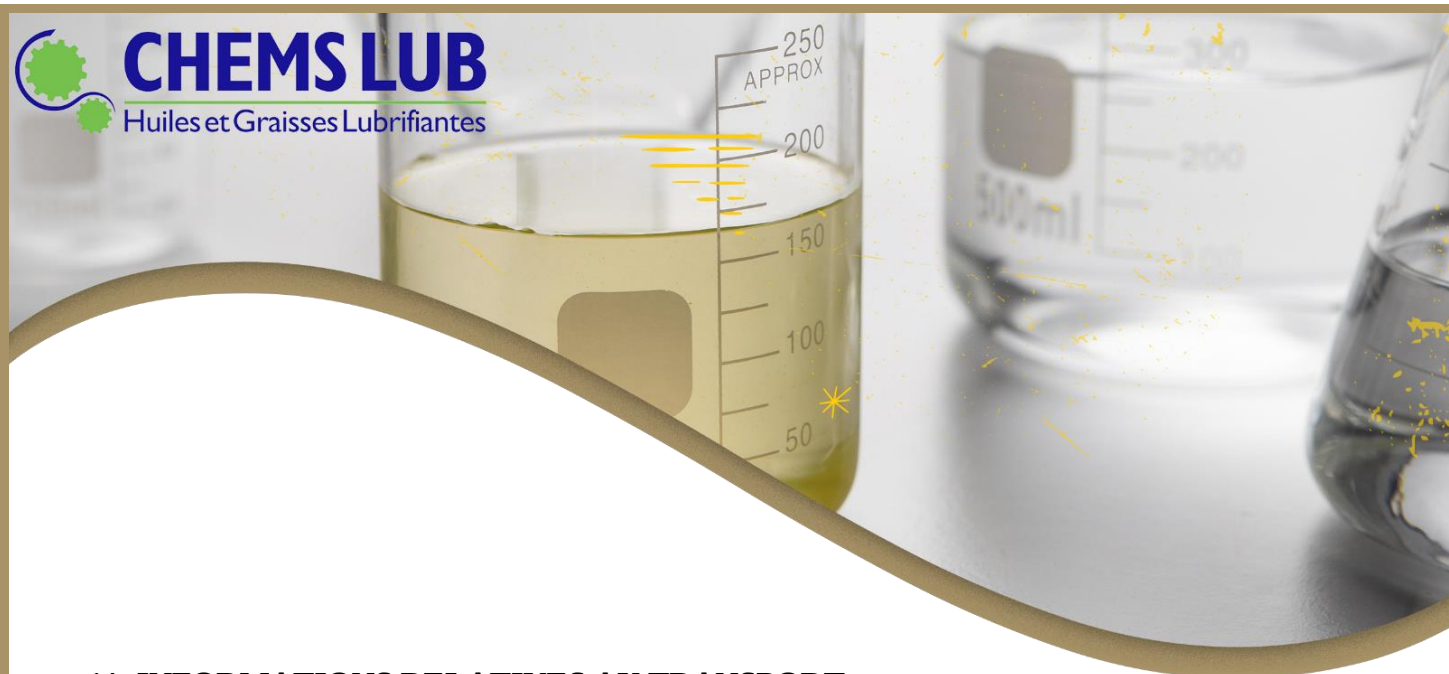
- Toxicité aiguë
- Effet primaire d'irritation
- De la peau : irritant
- Des yeux : irritant

### **12. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

- Toxicité aiguë
- Effet primaire d'irritation
- De la peau : irritant
- Des yeux : irritant

### **13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**

- Produits : les produits doivent être traités conformément à la réglementation locale et nationale en vigueur
- Recommandations : le produit doit être neutralisé avant son élimination
- Emballages non nettoyés : ils peuvent être éliminés dans une usine d'incinération des plastiques
- Recommandation : les emballages peuvent être recyclés après nettoyage



#### **14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

- Transporter le produit conformément aux règles de transport des matières dangereuses.

#### **15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**

- Marquage selon les directives CEE. Etiquetage obligatoire
- Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit : Xi irritant
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage : hydroxyde de sodium/potassium
- Phrases R : 36/38 irritant pour les yeux et la peau
- Phrases S : 2-26 conservation hors de portée des enfants. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

-

#### **16. AUTRES INFORMATIONS**

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication du document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif, en vue de permettre des opérations de manipulations, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité et ne seraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.